



INTERVIEW DE... OLIVIER LE COUR GRANDMAISON.

D'AILLEURS,



Olivier Le Cour Grandmaison.

Olivier Le Cour Grandmaison enseigne les Sciences politiques à l'université d'Evry et au Collège international de philosophie..

Derniers ouvrages parus :

- La République impériale. Politique et racisme d'Etat, Fayard, 2009.
- De l'Indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique. Le droit colonial en Algérie et dans l'empire français, La Découverte/Zones, 2010.



► **EE : Tu as beaucoup travaillé sur la question coloniale et son influence sur la vie politique française. Tu parles « d'impérialisation de la République » au cours de la 3^{ème} République... Pourquoi ?**

O.L.C.G. : J'ai forgé le concept d'impérialisation de la République pour rendre compte des processus qui ont très profondément affecté la Troisième République au cours de la période 1885-1913, lorsque les dirigeants d'alors se sont lancés avec enthousiasme dans la construction accélérée d'un empire colonial qui a fait de la France la seconde puissance impériale du monde, juste derrière la Grande-Bretagne. Les conséquences de cette « course à l'Afrique », notamment, ont été immenses puisque les républicains furent confrontés à des tâches nouvelles et nombreuses : comment organiser les territoires conquis et les populations « indigènes » qui y vivent ? Comment former un personnel administratif, politique et militaire indispensable à la direction de cet empire qui compte 70 millions de colonisés en 1938 ? De là surgissent des structures *ad hoc* – ministère des Colonies par exemple – vouées à la domination de ce qu'on appelle alors « la plus grande France » et d'institutions chargées de former les hommes nécessaires pour la diriger. L'Ecole coloniale voit ainsi le jour en 1889 cependant que l'ensemble du système d'enseignement supérieur – Ecole polytechnique, Ecole libre des sciences politiques, universités – est progressivement réformé pour répondre aux besoins de l'expansion française. Quelques années plus tard, cela concerne les lycées et les écoles primaires au sein desquels une histoire apologétique de la colonisation est enseignée. Cette impérialisation a aussi influencé de nombreuses sciences humaines et disciplines comme la médecine sans oublier la littérature qui a vu se développer en son sein une littérature coloniale très populaire dans la première moitié du XX^{ème} siècle. L'ensemble débouche sur ce que j'appelle l'avènement d'un véritable Etat impérial-républicain indispensable à l'existence d'une métropole puissante soucieuse de son autorité et de son prestige dans le monde.



► **EE : Comment analyses-tu le droit des étrangers aujourd'hui, en France ?**

O.L.C.G. : Certaines dispositions du droit des étrangers aujourd'hui applicables ont des origines coloniales. Signalons tout d'abord l'inter-nement administratif, cette technique répressive qui permet de placer les « sans-papiers » en centre de rétention avant leur expulsion, puisqu'il fut expérimenté sur les « indigènes » d'Algérie dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle avant d'être étendu à l'ensemble des colonisés. Au cours d'un processus d'extension-banalisation, l'inter-nement a ensuite été importé en métropole et utilisé contre les réfugiés républicains espagnols en 1938 puis contre des nationaux tenus pour des « ennemis intérieurs », les communistes en 1939. Le ministre de l'Intérieur à l'origine de cette dernière mesure n'est autre que le radical-socialiste Albert Sarraut qui fut plusieurs fois ministre des Colonies. Il était donc bien placé pour connaître les dispositions du droit colonial. A cela s'ajoute le fait que ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de « délit de solidarité », sanctionné par l'article L 622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), existait déjà dans le Code de l'Indigénat appliqué en Algérie dès 1875. Des mesures similaires sont reprises dans l'ordonnance du 2 novembre 1945. Plus généralement, le droit colonial et le droit des étrangers présentent de nombreuses analogies structurelles ; tous deux doivent être considérés comme des dispositifs juridiques d'exception qui dérogent de façon substantielle et grave au droit commun. Enfin, et sur un autre plan, puisqu'il s'agit de mesures opposables également aux nationaux, signalons que la responsabilité collective, abondamment utilisée contre les « indigènes » y compris après 1945, a été incluse dans la « Loi anti-casseurs » votée en juin 1970 pour lutter contre les « mouvements subversifs » et encore récemment avec la loi contre les « bandes » adoptée en juin 2009. Si ceux qui ont voté ces dispositions ignorent sans doute leurs origines, il n'en reste pas moins que le droit colonial n'appartient pas complètement, tant s'en faut, à un passé révolu.



ILS SONT D'ICI



PHOTOS: M. MIGNEAU

► **EE : Sur le terrain de la xénophobie et du racisme, existe-t-il encore des distinctions entre le courant sarkozyste et le Front national de Marine Le Pen ?**

O.L.C.G : En ce qui me concerne, et relativement à la politique d'immigration de celui qui fut ministre de l'Intérieur avant de devenir chef de l'Etat, il y a plusieurs années déjà que j'analyse ce qu'il est convenu d'appeler le « sarkozysme » comme un lepénisme réformé. Deux précisions à ce

sujet. Premièrement le « sarkozysme » n'a pour moi aucun sens si l'on entend désigner par ce néologisme journalistique, et creux en vérité, un corps de doctrine relativement stable et cohérent puisque l'un des principes de ce président et de beaucoup de ceux qui le soutiennent est justement de n'avoir aucun principe mais uniquement des ambitions : conquérir le pouvoir et s'y maintenir. Deuxièmement, lepénisme réformé pour rendre compte d'une involution assez spectaculaire sur la longue durée qui a conduit les élites politiques de la droite dite traditionnelle à assumer des discours ouvertement xénophobes, islamophobes et racistes qui empruntent beaucoup de leurs figures rhétoriques à l'extrême-droite. Remarquable à ce sujet est le fait que l'UMP se soit choisi comme héros le sinistre Eric Zemmour condamné pour les propos que l'on sait. C'est un triste signe des temps mais somme toute assez logique puisque cette organisation comprend également en son sein un ancien ministre de l'Intérieur – Brice Hortefeux – qui s'est distingué en étant le premier ministre condamné pour propos racistes... cet exploit étant immédiatement suivi d'un autre : continuer à exercer ses responsabilités. Admirable, en effet !

A cela s'ajoute, c'est également une nouveauté, que ces discours relayés par les plus hautes autorités de l'Etat et l'UMP légitiment une véritable politique publique qui, pour les étrangers visés, raflés et expulsés, est sans conteste l'une des plus dures jamais mise en œuvre sous la V^{ème} République comme en témoignent l'instauration d'un véritable plan quinquennal d'expulsions et le prurit législatif et réglementaire incessant qui affecte le droit opposable aux étrangers. Lepénisme réformé, donc, car en partie émondé de ces déclarations les plus brutales et de ces propositions les plus radicales qui les rendent incompatibles avec les principes des institutions nationales et européennes. Cette situation n'en est que plus dangereuse : en agissant de la sorte, les responsables irresponsables, qui gouvernent aujourd'hui, banalisent discours et pratiques xénophobes avec le succès que l'on sait. Ils pensaient terrasser le Front national. Le pseu-

do-débat sur l'identité nationale et la stigmatisation régulière des immigrés et des Musulmans ont contribué à paver la voie aujourd'hui empruntée par Marine Le Pen.

► **EE : Parle-nous enfin de l'Appel que tu as lancé avec Jérôme Valluy...**

O.L.C.G : L'Appel contre le racisme, la politique d'immigration du gouvernement et pour la régularisation des sans-papier, n'est heureusement plus aujourd'hui notre Appel, mais celui de dizaines d'organisations politiques et syndicales, d'une centaine d'associations nationales et locales et de très nombreux élus qui vont du PRG au NPA en passant par Europe Ecologie-Les Verts, le Parti communiste, le Parti de gauche, la Gauche unitaire, le Parti occitan, l'Union démocratique bretonne, notamment, auxquels s'ajoutent le soutien de plusieurs milliers de citoyens, comme on dit. Dans le contexte qui vient d'être brièvement analysé, cet Appel a pour objectif l'organisation d'une mobilisation nationale et unitaire à la hauteur de l'offensive conduite par les différents gouvernements depuis l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République. Très singulièrement, alors que les gauches parlementaires et radicales trouvent absolument normal, c'est même souvent conçu comme un impératif, de riposter de façon nationale et unitaire lorsqu'il s'agit de défendre le service public et les retraites, par exemple, force est hélas de constater que cette évidence ne semble pas s'imposer à elles lorsque les étrangers en général et les sans-papiers en particulier sont confrontés aux attaques incessantes que l'on connaît. Aussi ces organisations et nombre de leurs militants s'en tiennent-ils trop souvent à des



actions locales et ponctuelles absolument nécessaires et courageusement conduites mais insuffisantes dès lors qu'aucune perspective nationale n'est offerte à celles et ceux qui luttent presque quotidiennement aux côtés des sans-papiers et des demandeurs d'asile. L'un des objectifs de l'Appel est donc de donner corps à un mouvement enfin national, unitaire et populaire. Ce pour quoi le Collectif national, qui s'est constitué il y a quelques semaines, a décidé de faire de l'Appel une véritable pétition et de travailler à la mise en place de collectifs locaux afin que toutes celles et tous ceux que la politique d'immigration du gouvernement indignent, puissent, au-delà de cette indignation, devenir les acteurs de cette nécessaire mobilisation. De là aussi, l'organisation à Paris, entre autres, d'une semaine anti-raciste qui culminera avec les manifestations partout en France du samedi 28 mai 2011. J'ajoute enfin que le Collectif s'est doté d'un site Internet – *D'Ailleurs nous sommes d'ici* – sur lequel il est possible de signer l'Appel et de prendre connaissance de l'ensemble des initiatives nationales et locales en cours. ●



INTERVIEW
RÉALISÉE PAR
LAURENT ZAPPI

